



SERVICE À LA POPULATION
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 13h30 / De 15h à 18h
Mercredi et vendredi : de 8h à 14h en continue
0594 22 31 31 – 0594 22 31 95
population@ville-kourou.fr

RECENSEMENT CITOYEN (OU RECENSEMENT MILITAIRE) DOCUMENTS À FOURNIR

- Le recensement est obligatoire pour tout garçon ou fille de nationalité française, dès l'acquisition de ses 16 ans et avant 25 ans, auprès de la Mairie du domicile, avec une pièce d'identité.
- Il leur sera remis une attestation de recensement, obligatoire pour s'inscrire à tous les examens : permis de conduire, CAP, BEP, BAC...
- Les Français non recensés lors de cette période peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

-
- **L'original de la carte nationale d'identité** ou du passeport (preuve de la nationalité française)
 - Le **Livret de famille** sur lequel apparaît le jeune
 - Une pièce d'identité du représentant légal (s'il effectue la démarche à la place du jeune) + le livret de famille.

-
- Si handicap, **la carte d'invalidité**

-
- **Un justificatif de domicile** : quittance de loyer, ou de gaz, d'électricité ou de téléphone – (fixe ou portable) - taxe foncière ou axet d'habitation, ...